



**RÉGION
NORD
PAS DE CALAIS**



Madame le Proviseur,
Monsieur le Proviseur,

Lille, le

25 MAI 2007

Madame, Monsieur le Proviseur,

Les nouvelles lois de décentralisation nous conduisent à vous adresser des précisions quant aux responsabilités croisées que nous avons à exercer en commun.

Dans ce cadre, et malgré certaines incertitudes juridiques, nous vous confirmons que vous pouvez continuer à exercer cette année encore l'organisation des examens dans les mêmes conditions que les années précédentes : vous êtes donc autorisés à avoir recours au personnel TOS pour le bon déroulement des épreuves y compris le transport des copies.

Le travail de concertation engagé au sujet de la convention Région / EPLE sera l'occasion d'affiner les modalités pour les années qui viennent.

Nous vous assurons de notre mobilisation à vos côtés pour que cette grande mission puisse pleinement se réaliser et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Proviseur, l'assurance de notre considération distinguée.

Bernard DUBREUIL
Recteur de l'Académie de Lille
Chancelier des Universités

Daniel PERCHERON
Sénateur du Pas de Calais
Président du Conseil Régional